

[www.clerlande.fr](http://www.clerlande.fr)



# Clerlande

Février 2022

BULLETIN MUNICIPAL



# Rétrospective 2021



## SOMMAIRE

2021 en images .....	<b>2</b>
Le Mot du Maire .....	<b>3</b>
Les employés de la commune .....	<b>4</b>
Vie scolaire .....	<b>5</b>
Vie locale .....	<b>6</b>
Finances .....	<b>7</b>
Ça bouge à Clerlande .....	<b>8</b>
Vie associative .....	<b>9</b>
Paroisse .....	<b>10</b>
État civil .....	<b>11</b>
RLV .....	<b>11</b>
Urbanisme .....	<b>12</b>
Bon voisinage .....	<b>13</b>
Numéros utiles .....	<b>14</b>
Retour sur le passé .....	<b>16</b>

# Chères Clerlandaises, Chers Clerlandais



Nous voici en 2022 et nous sommes toujours contraints par cette pandémie qui n'en finit pas !

Une fois de plus nous n'aurons pas l'occasion de nous rencontrer lors de la traditionnelle cérémonie des vœux. Je souhaite vivement qu'en 2023 elle puisse avoir lieu et que nous pourrions nous y retrouver.

Je vous présente au nom du Conseil Municipal mes meilleurs vœux pour cette année 2022, pour vous et vos proches, et naturellement une bonne santé !

Plus que jamais en cette période difficile, j'ai une pensée particulière pour ceux qui sont souffrants ou isolés. Cette situation doit nous faire redoubler de courage et de solidarité avec les personnes qui nous entourent. J'adresse donc un message de tolérance et de respect entre tous pour notre village.

Souhaitons que cette nouvelle année nous permette de reprendre une vie quasi normale en famille et entre amis.

Je remercie l'ensemble du personnel municipal qui tout au long de l'année travaille au service de la commune pour notre bien être.

Le repas des aînés 2021 annulé en décembre sera reporté au printemps s'il peut être organisé.

Cette année sera encore une année d'expression démocratique avec deux scrutins. Celui des présidentielles les 10 et 24 avril et celui des législatives les 12 et 19 juin.

Comme c'est l'usage, je vous rappelle brièvement les actions que nous avons menées lors de l'exercice écoulé et celles que nous allons mettre en place cette année.

Il s'agit de l'aménagement de l'Espace loisirs et sportif Jean Guyon, les travaux d'enfouissement des réseaux chemin sous la Vialle et route de Saint-Beauzire...

Les prochaines actions concerneront l'aménagement de la 4<sup>e</sup> classe de l'école et l'extension de la cantine.

Je vous souhaite à nouveau une bonne et heureuse année 2022.

**Didier IMBERT**

## COMMISSION COMMUNICATION

Le Conseil Municipal élu en mars 2020, a décidé de mettre en place une communication plus fréquente auprès des Clerlandaises et Clerlandais. Nous avons remis à jour notre site internet, nous avons également mis en place « Panneau Pocket » qui pour celles et ceux qui l'on téléchargé sur leur mobile, est un bon moyen pour recevoir rapidement des informations concernant notre commune. C'est une application gratuite, n'hésitez donc pas à l'installer. Nous éditons trimestriellement un bulletin municipal afin que chacun d'entre vous puisse suivre le travail de l'équipe municipale ainsi que les projets communaux. Le contact humain est primordial, surtout après la pandémie que nous avons vécue et qui est encore malheureusement présente. Nous sommes également là pour répondre à vos questions et pour écouter vos suggestions. N'hésitez pas à nous laisser un message à la mairie si nécessaire ou à nous faire des suggestions.

*De gauche à droite : Marion Lalane, Andrée Foucher, Aurélien Pinheiro, Sophie Durand, Benjamin Soulier et Sylvie Moignoux.*



# Les employés de la commune



**Dominique Desnier,**  
secrétaire de mairie



**Evelyne Grobost, Cécilia Rigaud,  
Nathalie Martins, Jocelyne Boyer,**  
agent de garderie, cantine et d'entretien



**René Pelissier,**  
agent technique



**Virginie Dubouis,**  
ATSEM à l'école de  
Pessat-Villeneuve



## Départ en retraite de Mireille

Mireille Krayzel a fait valoir ses droits à la retraite. Entourés de ses collègues elle a fêté son départ en retraite le 2 Juillet 2020.

Le 13 juillet dernier, le conseil municipal a remis à Mireille la médaille d'honneur du travail des vingt ans en présence de sa famille, des habitants de la commune et d'anciens élèves. Ce diplôme récompense ses qualités professionnelles et son investissement

auprès des enfants de la commune en qualité d'ATSEM, cantinière et responsable de garderie. L'ensemble du conseil municipal lui souhaite une bonne retraite !

## Recrutement d'un nouvel agent

Suite aux mesures sanitaires renforcées et la nécessité de délocaliser une partie de la cantine dans la garderie, la commune a recrutée un nouvel agent communal, Madame Evelyne Grobost en raison de 16h par semaine.

Cette nouvelle recrue a rejoint l'équipe du personnel scolaire à la fin du mois septembre 2021.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

Marie et Denis DAIN  
Vous proposent des produits fermiers

Volaille, ail, oignon, échalote

à Clerlande (63720)

sur commande au 06 24 93 27 23  
ou [marie.lemee925@orange.fr](mailto:marie.lemee925@orange.fr)

**IMBERT Benoit** 06.71.92.27.11

Agencement intérieur  
installation de cuisines, salle de  
bains, dressings

[benoit\\_imbart@orange.fr](mailto:benoit_imbart@orange.fr)

# Vie scolaire

Notre école est en regroupement pédagogique avec l'école de Pessat-Villeneuve.

Depuis Septembre 2021 une 4<sup>e</sup> classe a été ouverte dans notre village ce qui permet des effectifs de moins de 25 élèves par classe.

## École de Clerlande :

Chemin des écoliers  
63720 CLERLANDE  
tél: 04-73-97-04-06  
ecole.clerlande.63@ac-clermont.fr

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

### Directrice :

Audrey URBAIN-TROUVE  
(décharge administrative le vendredi)

### Enseignants :

- Mathilde SOLHONNE : CP-CE1
- Sébastien GROSSMANN : CE1 - CE2
- Audrey URBAIN-TROUVE : CE2 -CM1
- Frédéric FALVARD: CM2
- Marjorie PEREZ : CE2 CM1 (vendredis)

### HORAIRES DE CLASSE :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi :  
8h45-12h / 13h30-16h15

## Cantine

Les repas sont livrés sur place tous les jours (sauf le mercredi) par une entreprise spécialisée dans la restauration scolaire : la société « Le Gourmet Fiolant » d'Ebreuil.

### TARIF D'UN REPAS PAR ENFANT POUR L'ANNÉE 2021/2022 :

4,40 € TTC.

## Garderie :

- Le matin de 7h30 à 8h35
- Le soir, sauf le mercredi, de 16h15 à 18h30

### TARIF PAR ENFANT :

- Matin ou soir : 1,50€
- Matin et soir : 2,50€



**Organisateur de Logistiques Internationales**

**Accompagnement**

- Négocier transport aérien, maritime, terrestre
- Logistique globale multimodale

**Formation**

- Mise en forme de contrats Achats / Ventes - Incoterms<sup>®</sup>2020
- Systèmes douaniers France, Cee, Monde

**Conseil**

- Emballages / Conditionnements - Traçabilité des envois
- Règlements financiers internationaux

**International**

- Mise en place d'opération logistique globale Export / Import.

**YVES FOUCHER**  
**AFCI AUVERGNE**  
7, rue des Nobles (route d'Ennezat)  
F-63720 CLERLANDE  
[afciauvergne@hotmail.com](mailto:afciauvergne@hotmail.com)  
+33 (0) 631 650 282



# Vie locale

## La médiathèque

Notre équipe de bénévoles, composée d'Arlette THOULOZE, référente auprès de la Médiathèque

*Les Jardins De La Culture* à Riom, d'Annie BEAUZAC, Nadine BOUTONNET, Christine THIERRY, vous accueille les mardis de 17h à 19h, les jeudis de 17h30 à 19h, les samedis de 10h30 à 12h.

L'inscription est obligatoire pour emprunter des livres des CD ou des DVD.

Elle est gratuite. Elle donne droit à une carte d'adhérent valable dans tout le réseau des médiathèques et bibliothèques RLV (Riom Limagne et Volcans).

Les prêts de livres sont consentis pour 4 semaines (10 livres maximum).

Les prêts de DVD et CD sont consentis pour 4 semaines également.

N'hésitez pas à pousser la porte de ce lieu de culture.



## CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Le repas du CCAS qui devait avoir lieu le samedi 18 décembre n'a malheureusement pas pu avoir lieu, le contexte sanitaire ne le permettant pas, et surtout, nous ne voulions pas



prendre de risques à l'approche des fêtes de fin d'année. Nous espérons vous retrouver très vite dès que le contexte sanitaire nous le permettra.

### MEMBRES DU CCAS

- IMBERT Didier
- MOIGNOUX Sylvie
- FOUCHER Andrée
- MENARD Jean-Pierre
- LALANE Marion
- GARCIA RAMOS Emeline
- SOULIER Benjamin
- BRESSON Colette
- BEAUZAC Annie
- ROUX Marcel
- QUANTIN Jean-Paul
- RIGAUD Hubert
- VAUDABLE Henri.

**Boulangerie Pâtisserie Artisanale**

**Jarrix**  
Patrick

20, Route de Paris - 63200 Le Cheix sur Morge  
04.73.97.20.18 - jarrix.patrick@orange.fr

**RAMONAGE Multiservices**  
Christophe Perrette

- Cheminées fuel / gaz / bois
- Chaudières poêle / fuel / bois
- Nettoyage V.M.C
- Petits travaux intérieur/extérieur

**06 32 02 91 05**  
Rue sous l'école - 63720 Clerlande

# Budget & finances

Le budget est le reflet des actions et projets portés par le conseil municipal. Il se compose de 2 sections : fonctionnement et investissement. Toutes les 2 doivent être équilibrées entre les recettes et les dépenses.

Une première approche, avant les dernières opérations comptables, nous donne les résultats suivants.

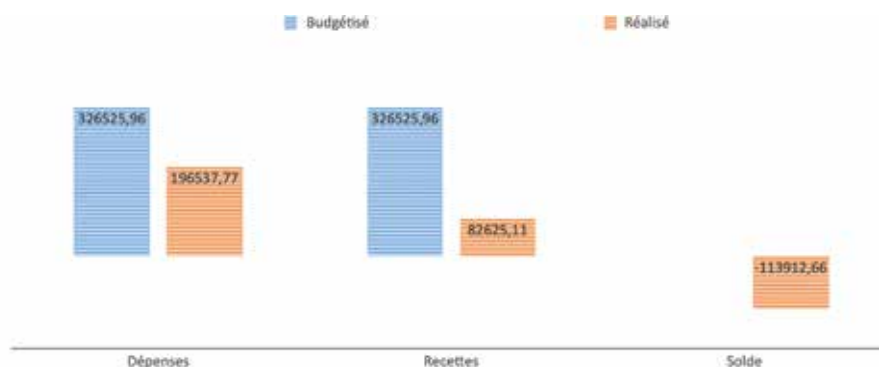
## 1. Section fonctionnement

- **Dépenses de fonctionnement** : constituées des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux (entretien des voiries, des bâtiments, rémunération du personnel, charges liées à l'action sociale, à l'enseignement, aux associations...). En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **358 212,32 €**
- **Recettes de fonctionnement** : composées de la fiscalité, des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (restauration scolaire, garderie, location des logements municipaux, etc...) ainsi que les divers excédents (résultat année précédente...). Pour 2021, elles s'élèvent à **428 686,32 €**.



## 1. Section investissement

- **Dépenses d'investissement** : ce sont les frais liés à la réalisation d'infrastructures (Voirie, bâtiments, city-stade...) ainsi que le mobilier et les équipements informatiques et aussi au remboursement de capitaux d'emprunts. Pour 2021, les dépenses se sont élevées à **196 537,77 €**.
- **Les recettes d'investissement** : proviennent de l'autofinancement, des subventions. Pour 2021, elles s'élèvent à **82 625,11 €**.



Les investissements de l'année 2021 ont été autofinancés à partir des excédents de l'année 2020 pour combler le solde déficitaire.

# Ça bouge à Clerlande

## INAUGURATION DU CITY STADE



Le samedi 20 novembre 2021, a été inauguré l'espace sportif et de loisirs Jean-Guyon.

Jean Guyon a occupé la fonction de Maire de notre commune de 1982 à 2001, il nous a quitté l'année dernière à l'âge de 96 ans. C'est en présence des élus des communes voisines, du Département et de la Région que les Clerlandais se sont retrouvés pour cette inauguration. Financièrement, l'opération d'un montant de 97241 €, a bénéficié d'une subvention du Conseil Régional de 44 340 €, d'une subvention de l'Agence Nationale du sport de 15 000 € et d'une subvention du Conseil Départemental de 11 730 €.

Didier Imbert et l'équipe municipale sont très heureux de pouvoir offrir aux jeunes des équipements de qualité.

La matinée s'est terminée très convivialement autour d'un verre de l'amitié à la cantine de l'école.



## ATELIERS CLIC



Nous aurons également une balade nature.

Chaque activité est entièrement gratuite. Vous pouvez d'ores et déjà noter les deux dates concernant l'émaillage sur lave :

- jeudi 10 février
- jeudi 17 mars

de 10h à 12h à la Salle du Conseil de la Mairie. N'hésitez pas à venir passer un bon moment

Vous pouvez retrouver les créations des Bougies de Léontine sur le site : [lesbougiesdeleontine.com](http://lesbougiesdeleontine.com) ou à son magasin place de l'église à Manzat.

Depuis la fin de l'année 2021, le CLIC Riom Limagne Combrailles intervient sur notre commune.

Nous avons eu en novembre un atelier fabrication de bougies parfumées. Chacune des participantes est repartie avec la bougie qu'elle avait elle même confectionnée.

Pour l'année 2022 nous aurons

- des ateliers mémoire
- des activités manuelles tel que : fabrication de savon, l'émaillage sur lave, le tissage, la couture

Charpente / Couverture / Zinguerie  
Avancée sur poteaux  
Fenêtre de toit  
Charpente traditionnelle

**Jérôme  
ALEXANDRE**

8 rue de la Vierge - 63720 Varennes-sur-Morge  
06 58 40 38 54

ERL ou capital de 1000 €

# Vie associative

## Amicale des sapeurs-pompiers

Contact : PRADEL Pierre Marie,  
@ pierrotm-63@hotmail.fr  
☎ 06.07.75.76.80

## La Gaule Clerlandaise Pêche

Contact : LARTIGAUD Patrick  
☎ 06.14.80.87.37

## Les Papilles - Œnologie

Contact : GREGORIS Franck  
☎ 06.85.30.19.97

## Association de chasse

Contact : IMBERT Thierry  
☎ 06.88.07.92.44

## Le Vol de la Grue

### Tai-chi-chuan

Contact : KRAYZEL Mireille  
☎ 04.73.97.03.38

### Vitalimagne

### Gymnastique

Contact : BLANC ROUGANE  
Caroline  
@ vitalimagne.unblog.fr  
☎ 06.32.46.68.38

### Association Avicole de la Limagne

Contact : MARY Annie  
@ anniemarcel@orange.fr  
☎ 04.73.33.94.93

## Moto club Clerlandais

Contact : CAVIER Sébastien  
☎ 06.13.14.40.98

## S.E.R.E.S.T (Société d'études et de recherches des survivances traditionnelles)

Contact : BERTHON Hugues  
@ ethnoserest@wanadoo.fr  
☎ 06.31.98.00.94

## Association des parents d'élèves

Contact : MILLARD Jennifer  
@ ape.pessat.clerlande@gmail.  
com

## Association Sportive des Cavaliers de la Mélandrie

Contact : DUFOUR Jean-Noël

## SALON DES VINS



C'est avec joie que la 15<sup>e</sup> édition du salon des vins de Clerlande s'est tenu les 12, 13 et 14 novembre 2021.

Le salon avait été annulé l'an dernier à cause de la crise sanitaire.

Malgré une légère baisse de fréquentation, vigneron et producteurs du terroir sont repartis ravis de leur week-end, et différents stands ont été dévalisés.

A cette occasion, le vigneron Benoît Montel a remis un chèque de 2.000 € au profit de l'association Acte Auvergne, qui vient en aide aux enfants hospitalisés au CHU Estaing de Clermont-Ferrand. Cette somme fait suite de la vente de 300 bouteilles immergées dans le lac Pavin.

## COMITÉ DES FÊTES RECHERCHE BÉNÉVOLES

Le comité des fêtes est mis en veille depuis près de deux ans. Aussi, avec l'appui de la municipalité, nous souhaitons trouver des volontaires pour le relancer.

À l'origine créé pour organiser les manifestations du 14 Juillet et du Noël des enfants, il est au fil des années, devenu une institution, qui a œuvré au gré des différents présidents, bureaux et bénévoles à animer notre commune. On se souvient des fêtes des voisins, feux de la Saint-Jean, vides-greniers... qui réunissaient Clerlandaises et Clerlandais pour des moments conviviaux et permettaient à notre village de ne pas être qu'une simple ville dortoir.

Cette année, la municipalité a entièrement pris en main l'organisation du 14 juillet et du Noël des enfants (qui a dû malheureusement être annulé). S'il est en sommeil, le comité des fêtes n'a pour autant pas été dissous, et le souhait

de la municipalité est que des bénévoles s'investissent dans ce projet.

Le comité des fêtes a besoin de personnes de volontaires de tous âges !!! Nous lançons donc une « bouteille à la mer » pour trouver une quinzaine de personnes, bénévoles et investies de tous âges... prêtes à reconstruire un projet dans un esprit festif.

Afin de vous présenter ce projet, la municipalité proposera un temps de rencontre pour échanger et répondre aux questions. Cela peut-être également un bon prétexte pour que de nouveaux habitants s'intègrent dans la vie de la commune.

Toutes les personnes qui veulent faire revivre l'association seront les bienvenues.

On compte sur vous !!!

# Notre paroisse

## SAINT MICHEL EN LIMAGNE NOIRE

St Michel en Limagne Noire est une des 32 paroisses qui constituent le diocèse de Clermont, qui correspond au Puy de Dôme.

Le diocèse de Clermont est dirigé par l'archevêque François KALIST.

Cette paroisse rassemble 10 communes (« clochers »)

Le père Philippe KLOECKNER est prêtre référent de la paroisse, il est secondé dans sa tâche par 2 autres prêtres : le père Florent BOISNAULT et le père Maurel RALAISHO, ils habitent à Riom.

Des laïcs assurent sous leur responsabilité, différentes missions : Animation des offices, préparation aux baptêmes, Éveil à la foi (3-6 ans), catéchisme (7-11 ans), aumônerie (jeunes de l'entrée au collège à la terminale), funérailles, visites aux malades, entretien et fleurissement des églises et parties administratives...



**Coordinatrice de la paroisse :**  
Suzanne BOUTET

**Pour les horaires des messes**  
consulter le Blog de la paroisse :  
<http://saintmichel63.canalblog.com>

**Pour tout renseignement :**

- Accueil paroissial au 2 rue des Bordets, 63720 ENNEZAT
- Les mercredis matins de 10h à 12h ou sur Rendez-vous
- Téléphone de la paroisse : 04 73 63 80 30
- Mail : paroisse.st-michel63@wanadoo.fr

**A Savoir :**

*Pour toute demande de baptême, il faut prendre contact avec la paroisse ; un délai de 3-4 mois est nécessaire pour préparer.*

*Pour un mariage il est nécessaire de s'inscrire au moins 1 an à l'avance.*



# Hier et aujourd'hui

## ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2021

### NAISSANCES

Charly IMBERT  
Lucas MICHEL  
Léon DA COSTA  
Maé OLLIER  
Malone FRADETAL

### MARIAGES

Nadège GUILLEMET et Michel RODRIGUEZ

### DÉCÉS

Jean VACHER à l'âge de 88 ans  
Marie-Thérèse PELISSIER à l'âge de 86 ans  
André MARCIN à l'âge de 95 ans  
Marie-Claude RULON à l'âge de 67 ans  
Jean-Marc JAFFEUX à l'âge de 56 ans  
Louis BAILLY à l'âge de 81 ans  
Jean GUYON à l'âge de 96 ans  
Michelle DELAIGLE à l'âge de 80 ans

## ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 1921

### NAISSANCES

Suzanne BEAUFILS  
Franck RENOUX  
Jean-Baptiste ROBIN

### MARIAGES

Jeanne DUC et Gilbert BOILON  
Marie-Antoinette IMBERT  
et Michel BRESSON

### DÉCÉS

Jean BOULANGER à l'âge de 76 ans  
Françoise IMBERT à l'âge de 69 ans  
Françoise MONTAGNON à l'âge de 70 ans  
Anne MORAND à l'âge 70 ans  
Séraphine PINON à l'âge de 44 ans

**RIOM LIMAGNE  
& VOLCANS**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



La communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, dont Clerlande fait partie, représente un vaste territoire qui va de Saint Ours les Roches à Saint Laure englobant 31 communes au total. Elle est gérée par une assemblée de 60 conseillers communautaires titulaires et 23 suppléants.

Cette collectivité, qui peut sembler éloignée des préoccupations de beaucoup d'entre vous, intervient tous les jours sur l'ensemble du territoire.

Les prises de compétence sont importantes, nous pouvons citer :

- Les transports : scolaires, urbains, transports à la demande.
- L'action sociale : service d'aide aux personnes âgées, équilibre social de l'habitat.
- L'action vers les jeunes : centre de loisirs, crèche, info jeune.
- L'urbanisme avec un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui sera mis en place prochainement.
- La gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- L'action environnementale avec la transition énergétique et la gestion d'espace naturel sensible.
- Des équipements sportifs : piscine, gymnase.
- Des équipements culturels : réseau bibliothèques, médiathèques, musées, cinémas, école de musique.
- L'action pour le tourisme comme les chemins de randonnée.
- Et surtout l'action économique avec le développement du biopôle et des différentes zones artisanales et/ou industrielles.

Pour de plus amples informations sur les différents services de RLV :

<https://www.rlv.eu/>

# Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, de modifier les limites extérieures d'un terrain ou des clôtures sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

## TRAVAUX DISPENSÉS D'AUTORISATION D'URBANISME

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m<sup>2</sup> au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

## TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

- création de 2 à 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m<sup>2</sup>),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

## TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m<sup>2</sup>),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.
- piscines couvertes

## ACTIONS ET SANCTIONS

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

# Règles de bon voisinage

## TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc...) sont autorisés (Dans le Puy-de-Dôme, le Règlement Sanitaire Départemental a été publié par arrêté préfectoral du 13 juin 1980, modifié les 26 avril et 30 juillet 1991, et 26 juillet 1994) :

- En semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

## NUISANCES SONORES

L'article R1334-31 du code de la Santé Publique stipule « qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les nuisances sonores liées aux bruits de comportement peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit. Les bruits punissables sont les bruits provoqués : - par un individu, locataire, propriétaire ou occupant (cri, chant...) - par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétards, engins motorisés : moto, quad, etc..) - ou par un animal (abolements...)

Le brûlage de tout déchet à l'air libre est strictement interdit. Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers.



Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les déchets issus de l'entretien des jardins des ménages mais également des parcs et espaces verts des collectivités territoriales (feuilles mortes, déchets d'entretien de massifs, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage...) De même, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, dans les fossés et sur le stade municipal.

Des alternatives simples au brûlage existent pour transformer ses déchets verts en ressources

A travers des pratiques de jardinage naturel (culture d'espèces à croissance lente, tonte mulching, paillage, compostage...), il est possible de réduire et de valoriser ses déchets verts au sein même des jardins. Résidus de tontes, feuilles et branches ne sont alors plus des déchets à éliminer mais des ressources locales précieuses pour une gestion plus durable de nos espaces de vie.

Enfin, si vous n'avez pas la possibilité de réutiliser vos déchets verts dans votre jardin, déposez-les en déchetterie afin qu'ils puissent être valorisés en compost. Le niveau de particules qui pourraient être générées par le brûlage de végétaux est bien supérieur à celui du trajet.

L'accès aux déchetteries du SBA est gratuit pour les particuliers et n'est pas limité. Munissez-vous de votre carte d'accès.

## LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est interdit de laisser divaguer les chiens. Tous les chiens doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire. Le non-respect de ces prescriptions peut être sanctionné par une amende.

Sur la voie publique, en zone urbaine, les chiens doivent être tenus en laisse.

Le propriétaire ou son gardien doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince, ...) pour ramasser ou repousser les déjections dans le caniveau de la voirie.

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal domestique ne souille pas la voie et les espaces publics, y compris les espaces verts, par ses déjections et utilise les caniveaux.

# Numéros utiles

## MAIRIE DE CLERLANDE

Place Saint-Amable,  
63720 Clerlande  
Tél. : +33 (0)4 73 97 00 8  
Horaires : Le lundi de 13h à 18h  
et le vendredi de 13h à 17h  
@ : mairie-clerlande@wandoo.fr

## ÉCOLE

14 Chemin des Écoliers,  
63720 Clerlande  
Tél. : 04 73 97 04 06

## LOCATION DES SALLES : LOCATION POUR UN WEEK-END

### Salle des fêtes :

Habitants de la commune :  
Été : 150 € / Hiver : 180 €  
Habitants de la commune 18/25 ans :  
Été : 100 € / Hiver : 130 €  
Personnes extérieures à la commune :  
Été : 300 € / Hiver : 330 €

### Ancien haras :

Habitants de la commune :  
Été, hiver : 220 € (sans chauffage)  
Habitants de la commune 18/25ans :  
Été, hiver : 170 € (sans chauffage)  
Personnes extérieures à la commune :  
Été, hiver : 300 € (sans chauffage)

## CANTINE SCOLAIRE :

### Habitants de la commune :

Été : 150 € / Hiver : 180 €

### Habitants de la commune 18/25 ans :

Été : 100 € / Hiver : 130 €

### Personnes extérieures à la commune :

Pas de location

### Périodes : Été : du 16 avril au 15 octobre /

Hiver : du 16 octobre au 15 avril

### Modalités de location :

Prendre contact avec la secrétaire  
de mairie Mme Dominique DESNIER  
au 04 73 97 00 86.  
Une caution de 500 € est demandée pour toute  
location, ainsi qu'une attestation d'assurance  
responsabilité civile.

## GENDARMERIE / POLICE

Brigade de Gendarmerie d'Ennezat  
2, rue de la Porte-Neuve  
63720 Ennezat  
Tél. : 04 73 63 80 05  
Du Lundi au samedi : de 08h à 12h,  
de 14h à 18h  
Le Dimanche et les jours fériés :  
de 09h à 12h, de 15h à 18h

## SOUS-PRÉFECTURE DE RIOM

9 rue Gilbert Romme  
63200 Riom  
Tél. : 04 73 64 65 00  
@ : sp-riom@puy-de-dome.gouv.fr

## TRÉSOR PUBLIC

49 rue de Toulon - 63200 Riom  
Impôts aux particuliers :  
04 73 64 49 40  
Trésorerie : 04 73 64 53 80

## LA POSTE

5 rue des Tilleuls - 63720 Ennezat  
Tél. : 04 73 63 80 02

### Horaires :

Lundi : 9h à 12h30 et 14h à 16h30  
Mardi : 9h30 à 12h et 14h à 16h30  
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 16h30  
Jeudi : 9h à 12h  
Vendredi : 9h à 12 et 14h à 16h30  
Samedi : 9h à 12

## SEMERAP

Gestionnaire du réseau d'eau  
et d'assainissement  
Rue Richard Wagner - 63200 Riom  
Tél. : 04 73 15 38 38  
@ : contact@semerap.fr  
Horaires : Lundi au jeudi 8h30 à 17h  
et Vendredi 8h30 à 16h

## SBA

Gestionnaire de ramassage des ordures  
et des déchèterie  
13 rue Joaquim Perez Carretero  
Zone de Layat II - 63200 Riom  
Tél. : 04 73 64 74 44

## DÉCHETTERIE D'ENNEZAT

Route d'Entraigues - Champ Poury  
63720 ENNEZAT  
Tél : 04.73.647.444

### Jours d'ouverture :

Du mardi au samedi inclus  
Attention ! Les déchetteries sont fermées les jours  
fériés.  
Horaires d'été (lors du passage  
à l'heure d'été) :  
8h30-12h30 / 13h30-18h30  
Horaires d'hiver (lors du passage  
à l'heure d'hiver) :  
8h30-12h30 / 13h30-17h

## DÉCHETTERIE DE RIOM

Avenue Hector Berlioz  
Chemin de Maupertuis - Lieu-dit Polbiat  
Tél : 04 73 647 444

### Jours d'ouverture :

Du lundi au samedi inclus  
Attention ! Les déchèteries sont fermées les jours  
fériés.  
Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :  
du lundi au vendredi 8h-12h30 / 13h30-19h  
le samedi 8h-19h (sans interruption)  
Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) :  
du lundi au vendredi 8h-12h30 / 13h30-18h  
le samedi 8h-18h (sans interruption)



**Agathe POUJOL**  
**Agent Immobilier ENTRAIGUES**  
**Tél. : 07.81.67.96.21-**    
**Mail : agenceagatimmo@gmail.com**



[gourmetfiolant.fr](http://gourmetfiolant.fr) **ÉBREUIL**

*Gourmet Fiolant*  
 Le traiteur de toutes vos envies

Z. A. de Chamboirat . 03450 Ébreuil  
 Tél. : 04 70 32 53 07  
 Fax : 04 70 32 18 17  
[accueil@gourmetfiolant.fr](mailto:accueil@gourmetfiolant.fr)

 **Horaires d'ouverture :**  
 Lundi De 8 h à 14 h  
 Du mardi au jeudi De 8 h à 18 h  
 Vendredi De 8 h à 16 h

*Safran*   
*de la Limagne*



FANNY DESTHULLIERS  
 PRODUCTRICE  
 DE SAFRAN BIOLOGIQUE

Impasse des Garennes  
 63720 CLERLANDE  
 Tél: 06 - 62 - 63 - 63 - 19  
[fanny\\_dest@hotmail.fr](mailto:fanny_dest@hotmail.fr)



**Simon RELHIE**  
 Gérant  
 06 49 60 05 67  
[simon.relhie@rs-batiment.fr](mailto:simon.relhie@rs-batiment.fr)

5 rue du haut de Clerlande  
 63720 CLERLANDE



**MAÎTRE D'OEUVRE**  
 Un seul interlocuteur pour vos travaux gérés de A à Z

**NOS SERVICES**

- ✓ Rénovations
- ✓ Agrandissements
- ✓ Constructions
- ✓ Locaux professionnels
- ✓ Suivi & organisation de chantier
- ✓ Plans Permis de Construire

**CONTACT**  
 07 67 65 56 89

[e.binat@dometravaux.fr](mailto:e.binat@dometravaux.fr) [www.dometravaux.fr](http://www.dometravaux.fr) Impasse des Noisetiers, 63720 Clerlande



[paysans-gourmands.fr](http://paysans-gourmands.fr)

**horaires**

de septembre à décembre  
 mercredi de 14h à 17h  
 jeudi de 18h à 19h  
 vendredi de 18h à 19h  
 samedi de 8h à 12h

de janvier à juin  
 mercredi de 14h à 17h  
 samedi de 8h à 12h

**SAS PAYSANS GOURMANDS**  
 Producteur de Pomme de Terre  
 AGRICULTURE RAISONNÉE

Nous vous proposons toute l'année nos pommes de terre : Charlotte, Bintje, Rosabelle, Marabel ainsi que des légumes de saison, pommes, épicerie et fromages.

**contactez nous :**

Florian : 06 07 85 49 90  
 Fabien : 06 11 35 07 95  
[sas.paysans.gourmands@gmail.com](mailto:sas.paysans.gourmands@gmail.com)

Lieu dit la Grande Bogue  
 63360 Saint Beuzire

facebook.com/sas.paysans.gourmands



**Intermarché**  
**ENNEZAT** 

On vous accueille du Lundi au Samedi de 8h30 à 19h30  
 et le Dimanche de 8h30 à 12h30



**DUMONT CHASSAGNE**

**ELECTRICITE NEUFS & RENOVATIONS**  
 Particuliers & Professionnels  
 DEPANNAGE & MAINTENANCE

1 Impasse du Château - 63720 CLERLANDE  
[accueil@dumont-chassagne.fr](mailto:accueil@dumont-chassagne.fr)  
[www.dumont-chassagne.fr](http://www.dumont-chassagne.fr)

-  Installation électrique
-  Eclairage
-  Alarme
-  Climatisation
-  Réseau informatique
-  Photovoltaïque

**04 73 68 79 60**  
 ou 07 76 34 13 48

# *Retour sur le passé*



*Fête patronale de Clerlande en 1920*



*Banquet des pompiers en 1965*



*Clerlande fin des années 50*